

PRINCIPES DE LA PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS9

OBJECTIF ET CALENDRIER

L'objectif de la norme IFRS 9, Instruments financiers, est d'établir des principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes visent à remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39, Instruments financiers.

Ce projet a été scindé en trois phases :

Phase 1 - Classement et évaluation des instruments financiers ;

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers ;

Phase 3 - Comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (hors comptabilité de couverture). L'application est rétrospective, c'est-à-dire que le stock des instruments financiers détenus en date de première application doit être retraité conformément aux dispositions d'IFRS 9. L'impact de la première application est enregistré dans les capitaux propres du bilan d'ouverture du premier exercice d'application (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018). La norme ne requiert pas le retraitement des comparatifs (le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2017 restent inchangés). Cette option a été retenue par le Groupe BMCE BANK OF AFRICA.

Il convient de préciser que des modifications ont été apportées à la publication du FTA au 01/01/2018 mais n'ayant aucun impact sur les capitaux propres.

CLASSIFICATION ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- Des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- Des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

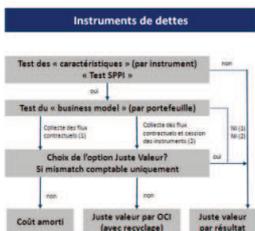
- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- D'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- D'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

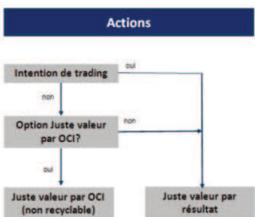
Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- Toujours évalués à la juste valeur par résultat.
- Sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



CLASSIFICATION ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- Passif financier au coût amorti ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- Dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- Si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- Si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

IAS 39		IFRS 9	
Catégories	Evaluation	Catégories comptables/évaluation	
Titres détenus jusqu'à échéance (1)	Coût amorti	Coût amorti	Reconnaissance effective de dépréciation
Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	
Titres disponibles à la vente (AFS) (Actions et obligations)	Juste valeur par OCI	Juste valeur par OCI recyclable (prêts et obligations) Juste valeur par OCI non recyclable (actions)	
Option juste valeur Trading	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (y compris option IV)	Risque de dépréciation
Option juste valeur Trading	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (sauf en cas de mesure de coût amorti par OCI non recyclable)	
	Coût amorti	Coût amorti	

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 qui est basé sur les pertes de crédit avérées.

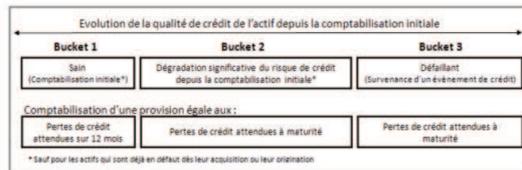
Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : la norme requiert de nouvelles exigences dans le suivi du risque avec le recours aux données prospectives de type macroéconomiques pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant de contrats de location. Les instruments de capitaux propres ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.



Le calcul des dépréciations s'appuie sur 3 paramètres principaux :

- EAD (Exposure at default), qui traduit l'exposition réelle de la banque sur le contrat au moment du défaut (tient compte du bilan et du hors bilan) ;
- Probabilité de défaut (PD) à un an ou à maturité intégrant la notion de Forward Looking ;
- D'une LGD (Loss given default), soit une estimation de la perte économique finale que l'établissement s'attend à supporter en cas de tombée en défaut d'un dossier (en pourcentage).
- Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces 3 paramètres.

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe se base sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille pour calculer un taux de pertes attendues.

Les pertes de crédit attendues sont constatées à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur.
- Lors des évaluations ultérieures :
  - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
  - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut - Bucket 3.

ANNEXES RELATIVES À LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

Tableaux de passage des catégories comptables sous IAS 39 vers IFRS 9

Actifs financiers	31/12/2017	01/01/2018								
	Valeur au bilan selon IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9								
		Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
		Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	15 497 685	14 490 894								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat										
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	34 002 616		33 808 089							
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				194 527						
Instruments dérivés de couverture										
Actifs disponibles à la vente	10 531 128			1 706						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 177 051					1 338 073	4 039 527		1 304 237	
Prêts et créances sur la clientèle	183 814 990							25 177 051		
Titres détenus jusqu'à l'échéance	23 016 078			1 232 941			8 954		183 814 990	
<b>Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>	<b>292 039 548</b>	<b>14 490 894</b>	<b>33 808 089</b>	<b>1 429 174</b>		<b>1 338 073</b>	<b>4 048 481</b>	<b>25 177 051</b>	<b>185 119 227</b>	<b>26 628 560</b>
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9				8 222		-2 670		-29 927	-3 134 956	-179 007
<b>Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>		<b>14 490 894</b>	<b>33 808 089</b>	<b>1 437 396</b>		<b>1 335 403</b>	<b>4 048 481</b>	<b>25 147 124</b>	<b>181 984 271</b>	<b>26 449 553</b>

Passifs financiers	31/12/2017	01/01/2018					
	Valeur au bilan selon IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9					
		Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers au coût amorti		
		Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 768 686		1 737 600				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 768 686	37 094					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		37 094	1 737 600				
Instruments dérivés de couverture	6 008						
Dettes envers les établissements de crédit	44 958 940				44 958 940		
Dettes envers la clientèle	198 783 598					198 783 598	
Dettes représentées par un titre	15 101 490					15 101 490	
<b>Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>	<b>260 618 722</b>	<b>37 094</b>	<b>1 737 600</b>		<b>44 958 940</b>	<b>198 783 598</b>	<b>15 101 490</b>
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
<b>Saldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>		<b>37 094</b>	<b>1 737 600</b>		<b>44 958 940</b>	<b>198 783 598</b>	<b>15 101 490</b>

Tableau de passage entre les dépréciations selon IAS 39 et IFRS 9

Dépréciations sur actifs financiers	31/12/2017	01/01/2018							
	IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations							
		Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
		Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle
Banques Centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux									
Actifs disponibles à la vente	431 185					431 185			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68 751						68 751		
Prêts et créances sur la clientèle	9 377 885							9 377 885	
Titres détenus jusqu'à l'échéance									
<b>Saldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>9 877 821</b>					<b>431 185</b>	<b>68 751</b>	<b>9 377 885</b>	
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9						2 670	-431 185	29 927	3 134 957
<b>Saldes comptables de dépréciations selon IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>						<b>2 670</b>		<b>98 678</b>	<b>12 512 842</b>

Ventilation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle selon IAS 39	31/12/2017		
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles	Total
Saldes comptables de dépréciations	2 517 473	6 860 412	9 377 885
Reclassements	-1 861 771	1 861 771	
Saldes comptables retraités de dépréciations	655 702	8 722 183	9 377 885

\* En IAS 39, les provisions collectives intégraient les provisions statistiques des traitements de masse sur les petits dossiers en défaut, qui, pour être comparables dans le cadre de la transition IFRS 9 doivent être reclassés parmi les dépréciations individuelles.

Saldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9 FTA (au 01/01/2018)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
		1 313 542	2 310 794	8 888 506

Détail des dépréciations selon IFRS 9 par Bucket et par Rubrique du Bilan

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
	<b>Coût amorti</b>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29 162		69 516	98 678
Prêts et créances sur la clientèle	1 313 542	2 310 794	8 888 506	12 512 842
Titres de dettes	137 310	41 697		179 007
<b>JV par OCI recyclables</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur la clientèle				
Titres de dettes	2 670			2 670
<b>Total</b>	<b>1 484 684</b>	<b>2 352 491</b>	<b>8 958 022</b>	<b>12 793 197</b>

Provisions sur engagements de Hors Bilan

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	01/01/2018	
	IAS 39 - Montant de provisions	Retraitements des provisions sous IFRS 9	IFRS 9 - Montant de provisions
Saldes comptables de provisions		255 148	255 148

Engagements hors bilan :	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Répartition par bucket sous IFRS 9			
Total	250 889	4 259	0

## 1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

### 1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

Le Groupe a adopté la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers et l'impact de la première application est enregistré dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans retraitement des comparatifs, comme prévu par la norme.

### 1.1.2. Principes de consolidation

#### a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

#### b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 30 juin 2018, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

#### c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

## d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

### Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

### Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

### Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

### Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur, étant le montant auquel on pourrait raisonnablement s'attendre pour la vente d'une UGT, à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

### Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

### 1.1.3. Actifs et passifs financiers

#### a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### b. Titres

##### Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat:

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

En 2013, la banque a émis un emprunt à l'international de 300 millions de dollars à taux fixe. Cet emprunt est couvert par un swap de même caractéristiques que ceux de l'emprunt (un taux fixe contre un taux variable). Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur. L'emprunt et le swap sont ainsi valorisés à la juste valeur par résultat.

#### Acquisitions et cessions temporaires

#### Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

#### Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

#### Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

#### c. Opérations en devises

##### Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 qui est basé sur les pertes de crédit avérées.

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : la norme requiert de nouvelles exigences dans le suivi du risque avec le recours aux données prospectives de type macroéconomiques pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant de contrats de location. Les instruments de capitaux propres ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

- EAD (Exposure at default), qui traduit l'exposition réelle de la banque sur le contrat au moment du défaut (tient compte du bilan et du hors bilan) ;
- probabilité de défaut (PD) à un an ou à maturité intégrant la notion de Forward Looking ;
- D'une LGD (Loss given default), soit une estimation de la perte économique finale que l'établissement s'attend à supporter en cas de tombée en défaut d'un dossier (en pourcentage).

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe se base sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille pour calculer un taux de pertes attendues. Les pertes de crédit attendues sont constatées à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
  - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
  - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

#### Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

## Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat. Les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

## e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BMCE Bank Of Africa et BANK OF AFRICA ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

## f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BMCE Bank Of Africa et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Au 30 juin 2018, le groupe ne détient pas d'actions propres.

## g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

## h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuera à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

## i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation.

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

## j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

## k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

## l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe ne compense pas les actifs et passifs financiers.

### 1.1.4. Immobilisations

#### a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank Of Africa.

## Matrice de décomposition retenue par BMCE Bank Of Africa

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

## Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

## b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes.

## c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

### 1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

##### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

##### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

##### Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

##### Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

### 1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 30 juin 2018 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

### 1.1.7. Avantages au personnel

#### Classification des avantages au personnel

##### a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

##### b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

##### c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

##### d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

##### e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

##### a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

### b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

### 1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BMCE Bank Of Africa sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Le Groupe n'a pas procédé à l'attribution d'actions au cours des exercices 2017 et 2018 au profit de ses salariés.

### 1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

**1.1.10. Impôt exigible et différé :**

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

**1.1.11. Tableau des flux de trésorerie**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

**1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

**BILAN**

En milliers de DH

ACTIF IFRS	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
<b>Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>12 935 947</b>	<b>14 490 894</b>	<b>15 497 685</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			<b>34 002 616</b>
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 367 640	33 808 089	
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 126 237	1 437 396	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>			
<b>Actifs disponibles à la vente</b>			<b>10 531 128</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 629 151	1 335 403	
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 755 027	4 048 481	
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>			<b>23 016 078</b>
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>25 015 621</b>	<b>26 449 553</b>	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>21 452 497</b>	<b>25 147 124</b>	<b>25 177 051</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 271</b>	<b>183 814 990</b>
<b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>			
<b>Placements des activités d'assurance</b>			
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>1 025 089</b>	<b>855 725</b>	<b>855 725</b>
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>1 777 665</b>	<b>1 802 409</b>	<b>793 123</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>6 496 145</b>	<b>6 095 077</b>	<b>6 095 077</b>
<b>Actifs non courants destinés à être cédés</b>			
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>738 066</b>	<b>643 037</b>	<b>643 037</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>3 878 420</b>	<b>3 824 439</b>	<b>3 824 439</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 541 038</b>	<b>7 302 800</b>	<b>7 302 800</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>839 007</b>	<b>937 808</b>	<b>937 808</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>852 310</b>	<b>852 310</b>	<b>852 310</b>
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>296 549 410</b>	<b>311 014 816</b>	<b>313 343 867</b>

En milliers de DH

PASSIF IFRS	30/06/2018	01/01/2018* FTA	31/12/2017
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>			
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>			<b>1 768 686</b>
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	12 083	37 094	
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 774 825	1 737 600	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>			<b>6 008</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>14 224 395</b>	<b>15 101 490</b>	<b>15 101 490</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>42 357 333</b>	<b>44 958 940</b>	<b>44 958 940</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>	<b>198 783 598</b>
<b>Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>			
<b>Passif d'impôt courant</b>	<b>976 525</b>	<b>740 856</b>	<b>740 856</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>	<b>1 654 565</b>	<b>1 601 333</b>	<b>1 598 944</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>8 688 064</b>	<b>13 419 677</b>	<b>13 419 677</b>
<b>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</b>			
<b>Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>991 384</b>	<b>1 087 637</b>	<b>832 480</b>
<b>Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>9 498 856</b>	<b>11 448 754</b>	<b>11 448 754</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>274 352 061</b>	<b>288 916 979</b>	<b>288 659 448</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capital et réserves liées</b>	<b>14 334 304</b>	<b>13 748 403</b>	<b>13 748 403</b>
<b>Réserves consolidées</b>			
- Part du groupe	1 244 827	2 788 767	2 427 415
- Part des minoritaires	3 831 430	4 420 422	4 625 624
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
- Part du groupe	611 105	596 815	495 942
- Part des minoritaires	549 831	543 430	543 259
<b>Résultat de l'exercice</b>			
- Part du groupe	1 125 155		2 036 321
- Part des minoritaires	500 697		807 460
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>22 197 349</b>	<b>22 097 837</b>	<b>24 684 424</b>
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>296 549 410</b>	<b>311 014 816</b>	<b>313 343 867</b>

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

En milliers de DH

Compte de Résultat IFRS	juin-18	juin-17
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>7 260 430</b>	<b>7 338 369</b>
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>-2 608 376</b>	<b>-2 592 649</b>
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>4 652 054</b>	<b>4 745 720</b>
<b>Commissions perçues</b>	<b>1 443 194</b>	<b>1 280 430</b>
<b>Commissions servies</b>	<b>-211 832</b>	<b>-187 373</b>
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 231 362</b>	<b>1 098 057</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</b>		
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	125 725	307 655
- Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	123 467	307 655
- Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	2 258	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	197 171	
- Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		
- Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	197 171	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		192 291
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		
<b>Produit net des activités d'assurance</b>		
Produit net des autres activités	525 574	552 387
Charges des autres activités	-231 943	-200 584
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>6 469 843</b>	<b>6 690 826</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-3 442 863</b>	<b>-3 346 673</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-305 167</b>	<b>-373 859</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 761 913</b>	<b>2 969 694</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-648 891</b>	<b>-633 456</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 103 022</b>	<b>2 336 238</b>
<b>Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>20 390</b>	<b>43 647</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>44 281</b>	<b>31 985</b>
<b>Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>		
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>2 167 693</b>	<b>2 411 870</b>
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>-541 841</b>	<b>-605 622</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession</b>		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 625 852</b>	<b>1 806 248</b>
Résultat Hors-groupe	500 697	517 848
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>1 125 155</b>	<b>1 288 400</b>

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

En milliers de DH

	juin-18	juin-17
<b>Résultat net</b>	<b>1 625 852</b>	<b>1 806 248</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>15 676</b>	<b>2 697</b>
Écarts de conversion	15 676	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		2 697
- Écarts de réévaluation		2 697
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>23 945</b>	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis	23 945	
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>39 621</b>	<b>2 697</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 665 473</b>	<b>1 808 945</b>
Part du groupe	1 167 967	1 291 594
Part des intérêts minoritaires	497 506	517 351



37, Bd Abdoulaye Ben Khaddouj  
39 000 Casablanca  
Maroc



11, Avenue Bir Biram  
Boulevard 10000 Rabat  
Maroc

**GROUPE BMCE BANK OF AFRICA**  
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DE LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2018**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de BMCE BANK OF AFRICA et ses filiales (Groupe BMCE BANK OF AFRICA) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 22.197.349, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.625.852.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BMCE BANK OF AFRICA dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5,5 milliards de dirhams au 30 juin 2018. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 30 juin 2018.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCE BANK OF AFRICA arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9.

Casablanca, le 28 septembre 2018



Abdelhak MERRADJ ALLAM  
Associé

Les Commissaires aux Comptes



Jamel SAAD EL IRISSI  
Associé

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux Propres Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2016 corrigés</b>	<b>1 794 634</b>	<b>11 504 456</b>		<b>4 970 436</b>	<b>-9 794</b>	<b>18 259 732</b>	<b>5 322 955</b>	<b>23 582 687</b>
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2016</b>	<b>1 794 634</b>	<b>11 504 456</b>		<b>4 970 436</b>	<b>-9 794</b>	<b>18 259 732</b>	<b>5 322 955</b>	<b>23 582 687</b>
Opérations sur capital		449 313		-449 313				
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-897 317		-897 317	-523 494	-1 420 811
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 036 921</b>		<b>2 036 921</b>	<b>807 460</b>	<b>2 843 781</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					-408 252	-408 252	442 957	34 705
Ecarts de conversion					-31 826	-31 826		-31 826
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>					<b>-440 078</b>	<b>-440 078</b>	<b>442 957</b>	<b>2 879</b>
<b>Variation de périmètre</b>					<b>-92 449</b>	<b>-92 449</b>	<b>25 910</b>	<b>-66 539</b>
<b>Autres variations</b>					<b>-158 128</b>	<b>-158 128</b>	<b>-89 445</b>	<b>-257 573</b>
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2017</b>	<b>1 794 634</b>	<b>11 959 769</b>		<b>5 409 550</b>	<b>-449 872</b>	<b>18 708 081</b>	<b>5 976 348</b>	<b>24 684 424</b>
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)					-1 574 096	-1 574 096	-1 012 491	-2 586 587
<b>Capitaux propres clôture 01.01.2018</b>	<b>1 794 634</b>	<b>11 959 769</b>		<b>3 835 454</b>	<b>-449 872</b>	<b>17 183 985</b>	<b>4 963 852</b>	<b>22 097 837</b>
Opérations sur capital		585 901		-585 901				
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-897 317		-897 317	-574 702	-1 472 019
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>1 125 155</b>		<b>1 125 155</b>	<b>500 697</b>	<b>1 625 852</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres								
Ecarts de conversion					18 867	18 867	-3 191	15 676
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>					<b>18 867</b>	<b>18 867</b>	<b>-3 191</b>	<b>15 676</b>
<b>Variation de périmètre</b>					<b>-18 008</b>	<b>-18 008</b>	<b>18 984</b>	<b>976</b>
<b>Autres variations</b>					<b>-47 290</b>	<b>-47 290</b>	<b>-23 682</b>	<b>-70 972</b>
<b>Capitaux propres clôture 30.06.2018</b>	<b>1 794 634</b>	<b>12 539 670</b>		<b>3 412 093</b>	<b>-481 005</b>	<b>17 815 392</b>	<b>4 881 958</b>	<b>22 197 350</b>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	30/06/2018	01/01/2018*	FTA
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 167 693</b>	<b>3 838 331</b>	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	307 040	747 408	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	33 940	-16 898	
+/- Dotations nettes aux provisions	608 694	561 456	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-20 084	-12 827	
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-466 878	-930 281	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-387 486	-1 406 990	
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>75 226</b>	<b>-1 058 132</b>	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	7 097 966	2 079 434	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 039 082	2 736 592	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-21 637	8 431 333	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 534 801	-1 645 793	
- Impôts versés	-201 917	-1 401 950	
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>300 531</b>	<b>10 199 617</b>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>2 543 449</b>	<b>12 979 816</b>	
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente	-53 386	-1 166 373	
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-64 999	-81 056	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-639 219	-372 909	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-757 604</b>	<b>-1 620 338</b>	
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 531 701	-1 425 511	
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 648 423	2 950 430	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-4 180 124</b>	<b>1 524 919</b>	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-158 728	434 796	
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-2 553 007</b>	<b>13 319 193</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	21 008 455	7 689 262	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 490 894	12 155 637	
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 517 561	-4 466 375	
Dont Prêt et Emprunt de trésorerie JJ	3 016 602	-1 153 270	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>18 455 448</b>	<b>21 008 455</b>	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 935 947	14 490 894	
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 519 500	6 517 561	
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-2 553 007</b>	<b>13 319 193</b>	

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	juin-18			juin-17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>1 066 522</b>	<b>80 823</b>	<b>985 699</b>	<b>937 696</b>	<b>84 076</b>	<b>853 620</b>
- avec les établissements de crédit						
- avec la clientèle	821 845		821 845	723 666		723 666
- sur titres	113 185	36 979	76 206	110 311	60 868	49 443
- de change	131 492	43 844	87 648	103 719	23 208	80 511
- sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>376 673</b>	<b>131 009</b>	<b>245 663</b>	<b>342 784</b>	<b>103 287</b>	<b>239 487</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	174 006	38 179	135 827	179 019	32 287	146 732
Assurance						
Autres	202 667	92 830	109 836	163 715	71 010	92 705
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>1 443 194</b>	<b>211 832</b>	<b>1 231 363</b>	<b>1 280 430</b>	<b>187 373</b>	<b>1 093 057</b>

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	juin-18					juin-17				
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	total
Marge d'intérêt	2 074 798	-9 636	322 014	-7 314	2 288 874	4 652 054	1 963 218	22 908		6 638 180
Marge sur commissions	565 746	84 981	7 710	0	678 437	1 231 362	550 526	85 776	11 276	1 889 940
Produits nets bancaires	2 716 513	181 639	333 456	70 059	3 199 276	6 439 943	2 802 950	190 354	402 144	73 677
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 547 173	-136 964	-115 027	-43 782	-1 905 084	(3 748 030)	-1 627 304	-132 272	-109 029	-42 852
Résultat Brut d'exploitation	1 169 340	44 675	218 429	26 277	1 293 192	2 751 913	1 175 646	58 082	293 115	30 825
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-267 247	-27 281	-75 113	-7 628	-164 572	(541 841)	-325 460	-29 852	-84 055	-9 112
Résultat Part du groupe	490 635	65 314	80 697	460	488 049	1 125 155	575 483	70 900	89 327	22 384

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	juin-18					01/01/2018* FTA				
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	total
Total bilan	184 412 064	858 280	15 742 579	213 117	95 323 370	296 549 410	204 523 139	693 752	11 076 662	(415 344)
Éléments d'actif										
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 074 798	14 786	19 618	21 517	3 253 459	5 384 178	2 193 801	97 719	20 398	3 050 449
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	115 005 838	14 350 766	0	0	48 762 888	178 119 522	118 330 934	96	14 423 705	49 169 535
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 387 111	152 906	3	0	953 857	30 493 877	33 809 849	192 764	3	1 242 869
Titres au coût amorti	3 250 350				21 765 271	25 015 621	3 286 607			23 162 946
Éléments du passif										
Dettes envers la clientèle	131 032 682	781 820	1 169 339	(164 359)	62 359 529	194 174 031	135 672 596	17 076	739 090	62 354 836
Fonds propres	14 525 487	332 492	0	0	6 334 390	22 197 349	14 191 342	358 467	1 470 727	(639 611)

MARGE D'INTÉRÊTS

En milliers de DH

	Produits	juin-18 Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 387 169	1 446 759	3 940 410
Comptes et prêts/emprunts	5 044 918	1 426 006	3 618 912
Opérations de pensions		20 753	-20 753
Opérations de location-financement	342 251		342 251
Opérations interbancaires	471 409	662 229	-190 820
Comptes et prêts/emprunts	364 901	654 353	-289 452
Opérations de pensions	106 508	7 876	98 632
Emprunts émis par le Groupe		499 389	-499 389
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			
Instruments de dette	1 401 853		1 401 853
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>7 260 430</b>	<b>2 608 376</b>	<b>4 652 054</b>

En milliers de DH

	Produits	juin-17 Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 398 284	1 485 082	3 913 202
Comptes et prêts/emprunts	5 040 760	1 414 436	3 626 324
Opérations de pensions		70 646	-70 646
Opérations de location-financement	357 524		357 524
Opérations interbancaires	448 085	646 963	-198 878
Comptes et prêts/emprunts	336 334	600 241	-263 907
Opérations de pensions	111 751	46 722	65 029
Emprunts émis par le Groupe			
Instruments de couverture de résultats futurs			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			
Portefeuilles de transactions	675 819	460 604	215 215
Titres à revenu fixe	675 819	270 852	404 967
Opérations de pensions			
Prêts/emprunts			
Dettes représentées par un titre		189 752	-189 752
Actifs disponibles à la vente			
Actifs détenus jusqu'à échéance	816 181		816 181
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>7 338 369</b>	<b>2 592 649</b>	<b>4 745 720</b>

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	juin-18	juin-17
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	44 281	31 985
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>44 281</b>	<b>31 985</b>

INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : Bmce Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaï, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : BMCE International Holding, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

# BMCE BANK OF AFRICA

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

www.ir-bmcebankofafrica.ma

### EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIES DE COUVERTURE MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et ce, garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BMCE Bank Of Africa a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part. Sont ainsi impliqués dans la gestion et surveillance des risques de la Banque et du Groupe, le CACI Groupe, le Comité de Direction Générale, les Comités de Crédit, outre le Comité de Surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, le Comité Risques Groupe qui traite des risques de crédit, marché et opérationnel et le comité de pilotage et de gestion des Risques Groupe.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

Le Pôle Risques Groupe, à travers le Management des Risques Groupe, la direction Analyse des Engagements, la direction Surveillance des Engagements assure la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BMCE Bank Of Africa ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélaté à d'autres catégories de risque.

#### Dispositif de Décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
  - Utilisation d'une fiche d'auto-contrôle qui formalise les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'auto-contrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit ;
  - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises au processus de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
  - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
  - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
  - L'équilibre des pouvoirs, les facultés étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika".

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Comité des Grands Engagements (CGE) doit être sollicitée. À noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général Groupe.

Parallèlement, le Pôle Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes et réglementaires appropriées. Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties solides, la maturité de la facilité.

#### Diversification du Portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition.

À ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt économique. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

#### Surveillance et pilotage

Le Pôle Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BMCE Bank Of Africa, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit. Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, le pôle est amené à :

- Surveiller la régularité des engagements ; conformément à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

#### Créances en souffrance

À l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, et ce sur proposition de la fonction Risques. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement. Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité Risques Groupe.

#### Dispositif de Notation Interne

Un outil de notation interne « hors Retail » qui est déployé au niveau du réseau commercial et couvre différents segments balaïos.

Parallèlement, un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation a été développé et implémenté au niveau de l'outil d'instruction de crédit de la Banque.

BMCE Bank Of Africa dispose également d'un grille de score pour les MRE, professionnels et TPE. Cette grille a été implémentée au niveau de la GRG.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de crédit sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank Of Africa s'articule autour de deux axes principaux :

#### Limites

Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie. Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troika.

#### Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BMCE Bank Of Africa se décline comme suit :

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions ;
- Les limites de transaction.

#### Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflètent le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa et se déclinent comme suit :

#### Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

#### Stress Testings par facteur de risque.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

#### RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BMCE Bank Of Africa a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro économique.

#### Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un trépas anormal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) : coefficient de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulés en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

#### Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB prévisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulés en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen, long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

#### RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

L'objectif prioritaire du Groupe BMCE Bank Of Africa au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), coordinateurs risques opérationnels et relais risques opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa est structurée en trois Comités RO :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels Métiers ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

#### Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

#### RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Élaboration de la fiche pays et sa notation ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la surveillance des expositions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

#### STRESS TESTING

Le stress Testing consiste à analyser différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant le portefeuille et a pour objectif :

- De renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuels risques de crédit ;
- Une meilleure allocation des Fonds Propres en prenant en considération l'augmentation continue des encours du crédit du portefeuille.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre, des exercices de stress test sont réalisés régulièrement en sus des reportings semestriels instaurés par le régulateur.

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	30/06/2018		01/01/2018* FTA		Total
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>					
Titres de créance négociables	9 236 817		9 236 817	13 997 669	13 997 669
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9 216 559		9 216 559	13 486 149	13 486 149
Autres titres de créances négociables	20 258		20 258	511 520	511 520
Obligations	1 877 737		1 877 737	1 133 601	1 133 601
Obligations d'Etat	1 344 664		1 344 664	475 893	475 893
Autres obligations	533 073		533 073	657 708	657 708
Actions et autres titres à revenu variable	18 242 246	1 126 237	19 368 483	18 659 595	20 096 991
Opérations de pension					
Prêts					
aux établissements de crédit					
à la clientèle entreprises					
à la clientèle particuliers					
Instruments financiers dérivés de transaction	10 840		10 840	17 224	17 224
Instruments dérivés de cours de change	10 263		10 263	16 647	16 647
Instruments dérivés de taux d'intérêt	577		577	577	577
Instruments dérivés sur actions					
Instruments dérivés de crédit					
Autres instruments dérivés					
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>29 367 640</b>	<b>1 126 237</b>	<b>30 493 877</b>	<b>33 808 089</b>	<b>1 437 396 35 245 485</b>
hors actions et autres titres à revenu variable					
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>					
Emprunts de titres et ventes à découvert					
Opérations de pension					
Emprunts	1 774 825		1 774 825	1 737 600	1 737 600
Etablissements de crédit	1 774 825		1 774 825	1 737 600	1 737 600
Clientèle Entreprises					
Dettes représentées par un titre					
Instruments financiers dérivés de transactions	12 083		12 083	37 094	37 094
Instruments dérivés de cours de change	12 083		12 083	37 094	37 094
Instruments dérivés de taux d'intérêt					
Instruments dérivés sur actions					
Instruments dérivés de crédit					
Autres instruments dérivés					
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>12 083</b>	<b>1 774 825</b>	<b>1 786 908</b>	<b>37 094 1 737 600</b>	<b>1 774 694</b>

**VENTILATION DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET**

En milliers de DH

	juin-18			01/01/2018* FTA			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
<b>Coût amorti</b>							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	29 162	69 252	98 414	29 162	69 516	98 678	
Prêts et créances sur la clientèle	1 268 305	1 741 420	10 109 749	1 313 542	2 310 794	8 888 506	12 512 842
Titres de dettes	121 054	28 810	149 864	137 310	41 697		179 007
<b>JV par OCI recyclables</b>							
Prêts et créances sur les établissements de crédit							
Prêts et créances sur la clientèle							
Titres de dettes	2 098		2 098	2 670			2 670
<b>Engagements hors bilan</b>							
Engagements hors bilan	167 941	2 358	170 299	250 889	4 259		255 148
<b>TOTAL</b>	<b>1 588 560</b>	<b>1 770 230</b>	<b>10 179 001</b>	<b>1 482 684</b>	<b>2 352 491</b>	<b>8 958 022</b>	<b>13 048 345</b>

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

En milliers de DH

	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 629 151		-20 852
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 755 027	1 605 948	-525 362

**PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI**

En milliers de DH

	30-juin-18	01/01/2018* FTA	31-déc-17
Comptes à vue	8 325 622	8 291 678	8 291 678
Prêts	13 037 681	13 523 250	13 523 250
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	878 760	186 045	186 045
Opérations de pension	187 608	3 430 874	3 430 874
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>21 550 911</b>	<b>25 245 802</b>	<b>25 245 802</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-98 414	-98 678	-68 751
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>21 452 497</b>	<b>25 147 124</b>	<b>25 177 051</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En milliers de DH

	30-juin-18	31-déc-17
Comptes à vue	3 040 728	4 874 113
Emprunts	23 583 630	30 481 573
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	724 949	168 500
opérations de pension	15 732 975	9 603 254
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>42 357 333</b>	<b>44 958 940</b>

**PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI**

En milliers de DH

	30-juin-18	01/01/2018* FTA	31-déc-17
Comptes ordinaires débiteurs	23 790 789	26 047 637	24 743 400
Prêts consentis à la clientèle	144 057 217	142 472 636	142 472 636
Opérations de pension	9 597 092	12 203 716	12 203 716
Opérations de location-financement	13 793 928	13 773 123	13 773 123
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>191 239 026</b>	<b>194 497 112</b>	<b>193 192 875</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-13 119 474	-12 512 842	-9 377 885
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 270</b>	<b>183 814 990</b>

**VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

En milliers de DH

	30-juin-18	01/01/2018* FTA	31-déc-17
Banque au Maroc	115 005 898	118 390 934	118 209 182
Services Financiers Spécialisés	14 350 766	14 423 705	14 713 386
Activités à l'international	48 762 888	49 169 535	50 892 326
Gestion d'actifs		96	96
Autres Activités			
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 270</b>	<b>183 814 990</b>
Dettes rattachées			
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 270</b>	<b>183 814 990</b>

**VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

En milliers de DH

	30-juin-18	01/01/2018* FTA	31-déc-17
Maroc	129 356 664	132 814 735	132 922 664
Afrique	44 291 502	44 937 825	46 643 948
Europe	4 471 386	4 231 711	4 248 378
<b>Total en principal</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 271</b>	<b>183 814 990</b>
Dettes rattachées			
<b>Valeur au bilan</b>	<b>178 119 552</b>	<b>181 984 271</b>	<b>183 814 990</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE**

En milliers de DH

	30-juin-18	31-déc-17
Comptes ordinaires créditeurs	103 663 857	119 258 376
Comptes à terme	39 273 945	40 101 156
Comptes d'épargne	36 138 959	23 497 437
Bons de caisse	6 024 877	5 210 624
Opérations de pension	441 526	3 592 561
Autres comptes créditeurs	8 630 867	7 123 444
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>

**VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

En milliers de DH

	30-juin-18	31-déc-17
Banque au Maroc	130 990 065	135 672 596
Services Financiers Spécialisés	781 820	739 090
Activités à l'international	62 402 146	62 354 836
Gestion d'actifs		17 076
Autres Activités		
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>

**VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

En milliers de DH

	30-juin-18	31-déc-17
Maroc	131 771 885	136 428 762
Afrique	60 754 691	60 741 686
Europe	1 647 455	1 613 150
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>194 174 031</b>	<b>198 783 598</b>

**IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION**

En milliers de DH

	30 juin-18			31 déc-2017		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 618 586</b>	<b>6 077 550</b>	<b>7 541 036</b>	<b>13 109 310</b>	<b>5 806 510</b>	<b>7 302 800</b>
Terrains et constructions	4 061 916	475 393	3 586 523	4 031 041	423 811	3 607 230
Équipement, Mobilier, Installations	4 115 543	2 611 372	1 504 171	4 018 645	2 497 926	1 520 719
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 441 127	2 990 785	2 450 342	5 059 624	2 884 773	2 174 851
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 951 847</b>	<b>1 112 840</b>	<b>839 007</b>	<b>2 078 628</b>	<b>1 140 820</b>	<b>937 808</b>
Logiciels informatiques acquis	1 466 983	842 408	624 575	1 463 476	874 855	588 621
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	484 864	270 432	214 432	615 152	265 965	349 187
<b>Immeubles de placements</b>	<b>3 988 418</b>	<b>109 998</b>	<b>3 878 420</b>	<b>3 906 376</b>	<b>81 937</b>	<b>3 824 439</b>

**PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers de DH

	30-juin-18	01/01/2018* FTA	31-déc-17
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>1 087 637</b>	<b>832 490</b>	<b>685 204</b>
Dotations aux provisions	22 754	255 147	279 774
Reprises de provisions	-74 787		-170 869
Autres mouvements	-44 220		38 381
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>991 384</b>	<b>1 087 637</b>	<b>832 490</b>

**ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION**

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
Résultat Part groupe (EN MAD)	1 125 155 193	1 288 399 317
Résultat par Action (EN MAD)	6,27	7,18
Résultat dilué par Action (EN MAD)	6,27	7,18

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,76%	74,76%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,85%	72,85%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E